

|                 |  |                                      |
|-----------------|--|--------------------------------------|
| <b>C.I.A.S.</b> | Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b><br>du Centre Intercommunal d'Action Sociale<br>de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais | N° d'ordre<br>DEL CA-CIAS<br>2025-02 |
|-----------------|--|--------------------------------------|

Séance du : 13 février 2025

Le 13 février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (9) M. MARY, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, M. LOGEAS, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (8) M. MAROLLEAU, Mme BESNARD, Mme BILLY, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la convocation 6 février 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (40801): DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

**Vu** la nomenclature M22 ;

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire. Ainsi, pour toutes les Collectivités Territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un Débat sur les Orientations Budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Il s'agit d'acter la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 avant le vote de l'EPRD provisoire 2025 du SSIAD.

Les orientations budgétaires présentées par M. MARY, Vice-Président, font l'objet d'un débat en séance.

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

Le Vice-Président

François MARY

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**

le 14/04/2025

**Publié et Notifié**

le 14/04/2025

